

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Ověřovací o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreringsattest; Abcizni listina; Registracion certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registrācijas liudzims; Fogalmi engedély; Certificat la Registrării; Kenkelebewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Ověřování o evidenci; Prometno dovoljenje; Reģistrācija; Registreringsbeviset; Парестрацыянен талон на аўтамабіль; Certificat de Immatriculare.

2011EN75408

024K7003 BT-625-WN A17/12/2016	S03Z2081 R 06/06/2019 BT-625-WN
024K7003 BT-625-WN A15/12/2017	072K7003 BT-625-WN A16/06/2017
072K7003 BT-625-WN A27/06/2014	S03K7105 BT-625-WN A 25/05/2019
072K7003 BT-625-WN A24/06/2015	S03K7105 BT-625-WN A 05/12/2018

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route.

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom _____
Domicile _____
Date _____
Signature _____

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C-1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C-3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C-4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C-4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D-1) Marque
- (D-2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D-2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D-3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F-1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
- (F-2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (F-3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G-1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)

11170

**ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES**

11190

N° TCP12001537A

(arrêté ministériel du 2 Juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : TCP

Carrosserie : CAR

Marque : PONTICELLI

Type : NR210 P

N° d'identification du véhicule : VJYNR210P04002257

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS

(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
	Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....	0	/	/	/	0	/	/	/
Assis (hors strapontins).....	59	/	/	/	59	/	/	/
Strapontins.....	0	/	/	/	0	/	/	/
Nombre maximal d'handicapés en fauteuil roulant.....	0	/	/	/	0	/	/	/
Accompagnateur(s) obligatoire(s).....	0	/	/	/	0	/	/	/
Debout.....	/ (a)	/ (a)	/ (a)	/ (a)	/ (b)	/ (b)	/ (b)	/ (b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	60	/	/	/	60	/	/	/

(a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.

(b) Exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
	Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Couchés.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Assis.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Accompagnateur obligatoire couché.....	/	/	/	/	/	/	/	/
assis.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Autre personnes adultes (sauf convoyeur) couchées.....	/	/	/	/	/	/	/	/
assis.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	/	/	/	/	/	/	/	/

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
 Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome
 véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37
 Véhicule équipé d'un dispositif de verrouillage prévu à l'article 51-1.
 transport d'enfants en application de l'article 49

Fait à : PARCAY-MESLAY

Le 23/03/2012

Pour le DIRECTEUR,


Philippe DUPUET
TECHNICIEN DU MINEFI

**ATTESTATION DE VERIFICATION
DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE**

suivant l'arrêté du 23 décembre 2002 annexe 8

Echéance de validité de la présente attestation (date attestation + 1 an):

30/05/19

N° 0010377

1. Renseignements généraux

Organisme agréé: STATION D'EQUIPEMENTS ET DE CONTROLE
AGENCE DE TOURS
Adresse: BP 338
RUE DU COLOMBIER
CP et ville: 37703 SAINT PIERRE DES CORPS CEDEX
Vérificateur: JONATHAN KLEBER FERNAND HUET-GAGNAN

2. Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur:

Vehicule: M3
Marque: PONTICELLI
Modèle: CAR
Type: NR210P
N° Série: VJYNR210P04002257
Numéro d'immatriculation: BT-625-WN

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur: 100 km/h

Je soussigné: JONATHAN KLEBER FERNAND HUET-GAGNAN

atteste que le système de limitation ou le limiteur
de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une
vérification et que son fonctionnement est conforme
aux exigences réglementaires en vigueur.



Station d'Équipements et de Contrôle

SAS au capital de 160 000 Euros

51 Rue du Colombier

B.P. 338

37703 ST PIERRE DES CORPS Cedex

Tél. 02 47 63 03 03 - Fax 02 47 44 12 92

SIRET 781 620 109 00012 - APE 4531Z

RC Orléans 72 B 141

Fait le: 31/05/18

Lieu: SAINT PIERRE DES CORPS CEDEX

Signature:



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : **K006279813**

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE

26/11/2018

N° DU PROCÈS-VERBAL

18024341

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

25/05/2019

0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF D'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

1.1.19.a.1. SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE (POUR LES VÉHICULES ÉQUIPÉS) : Mauvais montage ou défaut de connexion

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S037K105

6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Essieu 2 Droite Gauche)

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : Rue Aristide Briand
ZA de l'Arche d'Océ - Lieudit L
37390 NOTRE DAME D'OË

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (Essieu 2 Droite Latéral, Arrière Latéral Gauche Inférieur)

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 072K7003

NOM ET PRÉNOM : BOUCHE GUILLAUME

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1ère mise en circulation

BT-625-WN (F)

12/09/2011

11/12/2001

Marque

Genre

Carrosserie

PONTICELLI

TCP

CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)

(5) Catégorie internationale

VJYNR210P04002257

M3

Type/CNIT

Énergie

NR210P

GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

354196

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées ($\leq 3.00 \text{ m}^{-1}$) :C1: 1.23 m^{-1} C2: 1.21 m^{-1} **Frein de service :**Efficacité globale ($\geq 50\%$) : global: 50%

Efficacité par essieu : E1: 46% E2: 52%

Déséquilibre ($< 20\%$) : E1: 19% E2: 8%**Frein de stationnement :** Efficacité ($\geq 18\%$) : 26%**Frein de secours :**

Efficacité par essieu : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) : G: -2.3% D: -2.0% h: $< 0,8 \text{ m}$ **État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :**

Véhicules de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE POUR AUTOCARS CARROSSES ET AMENAGES PAR CARRIER CARROSSERIE DE MARQUE PONTICELLI - CARRIER TYPE NR 210 P

Description du véhicule :
Famille :SCOLER 2...Version P

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur du châssis : PONTICELLI FRERES
ZI Rue de Maison Rouge CIDEX N° 7
77220 GREZ ARMAINVILLIERS
- Carrossier transformateur : CARRIER CARROSSERIE
181 rue d'Argentan - BP 158 - 61005 ALENCON CEDEX
- 0.2. Marque : PONTICELLI - CARRIER
- 0.3. Genre : TCP
- 0.4. Type et versions : NR210 Version P

1. CONSTITUTION GENERALE : Sans changement

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Points ajoutés :

VEHICULES CARROSSES

- 2.7. Empattement : Sans changement
- 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
(Ces poids peuvent varier dans la limite de 1%)
- | | Mini | Maxi |
|---|----------|----------|
| 2.8.0. TOTAL | 10680 kg | 11310 kg |
| 2.8.1. Sur essieu 1 | 3900 kg | 4250 kg |
| 2.8.2. Sur essieu 2 | 6780 kg | 7060 kg |
| 2.9. Porte-à-faux AV. | 2,675 m | |
| 2.10. Porte-à-faux AR. | | |
| 2.10.1. Sans ferrures ni accessoires | 3,160 m | |
| 2.10.2. Maxi avec ferrures et accessoires | 3,160 m | |
| 2.11. Longueur hors-tout | 11,995 m | |
| 2.12. Largeur hors-tout | 2,500 m | |

3. MOTEUR

Points modifiés :

- 3.1. Dénomination : Sans changement
- 3.20. Niveau sonore au point fixe
- 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) :
- sortie horizontale : 86
- 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 1875
- 3.20.3. Position de la sortie de l'échappement : horizontale AR. G.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT : Sans changement

5. SUSPENSION : Sans changement

6. DIRECTION : Sans changement

7. FREINAGE : Sans changement

8. CARROSSERIE

- 8.1. Description sommaire de la carrosserie
- 8.1.1. Nature : Autocar (CAR)
- 8.1.2. Aménagements particuliers :
- 8.1.2.1. Coffre droit dans l'empattement
- 8.1.2.2. En option, coffre traversant dans l'empattement
- 8.1.2.3. Autres aménagements particuliers en option :
- 8.1.2.3.1. Porte-bagages intérieur
- 8.1.2.3.2. Porte-bagages avec climatisation
- 8.1.2.3.3. Climatisation avec distribution directe
- 8.1.2.3.4. Système de vidéo de marche AR
- 8.1.2.3.5. Billetterie
- 8.1.2.3.6. 2^{ème} trappe d'évacuation des passagers vers l'arrière
- 8.2. Matériaux constituant la carrosserie :
- 8.2.1. Nature : Structure en profilés tubulaires, habillée de tôle d'acier avec faces avant et arrière en stratifié polyester.
- 8.2.2. Protection contre l'incendie :
- 8.2.2.1. DéTECTEUR de température dans coffre moteur et coffre chauffage avec voyant au tableau de bord
- 8.2.2.2. Plancher : Contreplaqué sur ossature métallique revêtu de tapis ou moquette
- 8.2.2.3. Parois, pavillon : Doublement par revêtement stratifié et thermo-formé
- 8.2.2.3.1. Sièges, banquettes : Ossature métallique avec assise et dossier en mousse recouvert de chlorure de polyvinyle ou film similaire de synthèse calendré ou tissu coton polyester ou tissu laine
- 8.2.2.3.2. et siège chauffeur
- 8.2.3. Trappes d'évacuation des fumées :
- 8.2.3.1. Assurées par la trappe d'évacuation des passagers située vers l'avant de la moitié centrale du pavillon
- 8.3. Nombre maximal de places :

CAR AVEC COFFRE DROIT AVEC ROUE DE SECOURS								
SIEGES VOGEL TOP 2020								
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			POIDS A VIDE En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	13	73	89	0	89	4040	6740	10780

CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE SANS ROUE DE SECOURS								
SIEGES VOGEL TOP 2020								
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			POIDS A VIDE En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	9	69	89	0	89	4000	6800	10800

CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE AVEC ROUE DE SECOURS								
SIEGES VOGEL TOP 2020								
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			POIDS A VIDE En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	7	67	89	0	89	4140	6760	10900

CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE, ROUE DE SECOURS ET PORTE-BAGAGES								
SIEGES VOGEL TOP 2020								
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			POIDS A VIDE En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	6	66	89	0	89	4155	6825	10980

CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE, ROUE DE SECOURS, CLIMATISATION								
SIEGES VOGEL TOP 2020								
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			POIDS A VIDE En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	0	60	89	0	89	4250	7060	11310

- 8.4. Sièges
- 8.4.1. Nombre total :

Nombre de sièges ou banquettes		
1 place	2 places	5 places
1	27	1

Les sièges sont munis d'accoudoir côté couloir.

- 8.5. Portes
- 8.5.1. Nombre, disposition et fonctions :
- Porte de service (N) : porte latérale avant droite
 - Porte de secours (S) : porte latérale centrale droite
- 8.5.2. Fermeture : Verrouillage à clé
- Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur.
 - Porte arrière commandée à distance, verrouillage et de déverrouillage possible à proximité de ladite porte par une commande clairement désignée avec signallement instantané au conducteur par un témoin lumineux placé sur le tableau de bord.
 - Conforme à l'article 51 de l'arrêté du 2 juillet 1982, modifié (présence d'un accompagnateur non obligatoire pour le transport d'enfants).

8.5.3. Types de portes et commandes :

Types de portes		Nature de la commande	
N	S	N	S
Louvoyante 1 battant	Louvoyante 1 battant	Electro-pneumatique	Electro-pneumatique

- Les portes louvoyantes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de secours intérieure et extérieure.

CAR AVEC COFFRE DROIT SANS ROUE DE SECOURS								
SIEGES VOGEL TOP 2020								
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			POIDS A VIDE En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	14	74	89	0	89	3900	6780	10680

Vitres fixes sur les faces latérales				Lunette AR fixe	Trappe de pavillon
Côté gauche		Côté droit			
TOTAL	Dont issue de secours	Total	Dont issue de secours	Issue de secours	Issue de secours
9	4	7	4	1	1 ou 2

- 8.6.2. Mode d'ouverture : Marteaux-pics liés au véhicule placés à proximité immédiate des fenêtres de secours.
- 8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
- 8.7.1. Pare-brise : Verre feuilleté
- 8.7.2. Vitres latérales : Verre trempé
- 8.7.2.1. En option toutes baies basculantes en partie supérieure ou baies coulissantes horizontalement avec partie fixe inférieure
- 8.7.3. Lunette arrière : Verre trempé
- 8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité
- 8.8.1. Siège conducteur : Ceinture 3 points
- 8.8.2. Places passagers : Ceinture 2 points
- 8.8.3. Equipement places debout : Main courante au pavillon, poignées de circulation côté couloir sur chaque siège double

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Points ajoutés :
- 9.1. Feux de route : 2
- 9.2. Feux de croisement : 2 groupés avec feux de route
- 9.3. Feux de position avant : 2 incorporés dans feux de route
- 9.4. Feux de position arrière : 2
- 9.5. Feux indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1. Avant : 2 indépendants
- 9.5.2. Arrière : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.5.3. Latéraux : 2 indépendants
- 9.6. Feux stop : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1. Arrière : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.8.2. Latéraux : 4 (sur chaque face)
- 9.8.3. Avant : 0
- 9.8.4. Latéraux : 2 bandes rétro réfléchissantes en option
- 9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
- 9.10. Feux de marche arrière : 2 indépendants
- 9.11. Feux de brouillard :
- 9.11.1. Arrière : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.11.2. Avant : 2 indépendants (option)
- 9.12. Feux d'encroisement :
- 9.12.1. Avant : 2 indépendants
- 9.12.2. Arrière : 2 indépendants
- 9.13. Feux de position latéraux : 4 sur chaque face incorporant les dispositifs réfléchissants
- 9.14. Feux spéciaux : Feux clignotants sur face arrière commandés par l'ouverture de la porte avant

10 - DIVERS

- 10.1. Accessoires
- 10.1.1. Essuie-glace : 2 à 2 vitesses
- 10.1.2. Lave-glace : 2 à 4 jets
- 10.1.3. Rétroviseurs : 2 extérieurs
- 10.1.4. Avertisseur sonore : 1
- 10.1.4.1. En option avertisseur sonore de marche arrière avec interrupteur au tableau de bord
- 10.1.5. Dispositif antivol : Oui, par blocage de la colonne de direction
- 10.1.6. Equipements particuliers :
- 10.1.6.1. Eclairage électrique intérieur pour espace passagers et accès aux portes et marches
- 10.1.6.2. Inscriptions et affichages
- 10.1.6.3. Coupe-circuit électrique à proximité du poste de conduite
- 10.1.6.4. Extincteur homologué d'une capacité d'extinction minimale de foyers 21 A et 144 B
- 10.1.6.5. Boite de premiers secours et lampe autonome
- 10.1.6.6. Disques de limitation de vitesse
- 10.2. Marques d'identité
- 10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : Marchepied avant droit
- 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sans changement
- 10.2.3. Structure du numéro d'identification : Sans changement
- 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : **VJYNR210P04002096**
- 10.2.5. Identification du moteur : Sans changement
- 10.2.6. Emplacement de la plaque carrossier : marchepied avant droit

11. VISITE TECHNIQUE

- 11.1 à 11.8 : Sans changement

Il résulte des constatations effectuées le 5 décembre 2000, à la demande de la CARRIER que le véhicule numéro VJYNR210P04002096, présenté comme prototype des vé TCP de marque PONTICELLI, type NR210P, livré aménagé, satisfait aux dispositions des articles R 62, R 69 à R 79, R 81 à R 94, R 97 à R 99, R 104 et R 105 du code de la route et des ministériels pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à VJYNR210P04002000.

Le véhicule satisfait notamment aux prescriptions de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié aux véhicules de transport en commun de personnes.

NOTA : Le présent procès-verbal suivi de son certificat de conformité n'est valable pour l'obt de la carte grise que s'il est accompagné du procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule avant transformation.

Fait à Alençon, le 16 janvier 2001
Le technicien de l'industrie et des mines,

[Signature]

Daniel PHILIPPS

VU, approuvé et enregistré sous le n° ALI.BN.001.01
Fait à HEROUVILLE ST CLAIR, le 02/02/2001
Pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et par délégation,
Le chef de la division opérations techniques,



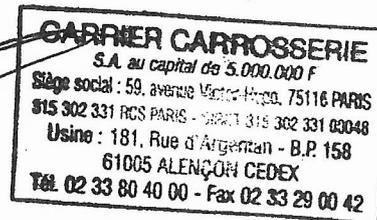
CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, CARRIER CARROSSERIE, carrossier-constructeur, 181, rue d'Argentan - BP 15 61005 ALENCON CEDEX, certifions :

- a - Que le véhicule :
- 1 - Genre : TCP
 - 2 - Marque : PONTICELLI - CARRIER
 - 3 - Type : NR 210 version P
 - 4 - N° d'ordre dans la série du type (1) : VJYNR210P04002257
 - 5 - Carrosserie : CAR
 - 6 - Source d'énergie : GO
 - 7 - Puissance administrative : 17 CV
 - 8 - Nombre de places assises (Y compris le conducteur) : 60
 - 9 - Dimensions : Largeur : 2,50 m ; Longueur : 11,995 m ; Surface : 30 m²
 - 10 - Poids total autorisé en charge : 16 tonnes
 - 11 - Poids à vide en ordre de marche du véhicule (1) : 10,800 tonnes
 - 12 - Poids total roulant autorisé : 19,500 tonnes
 - 13 - Charge utile du véhicule : -
 - 14 - Niveau sonore de référence : 86 dB A
 - 15 - Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1875 tr/mn

- Est entièrement conforme au type et la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire. (Voir note b - Que le véhicule sort de nos usines le 21. Novembre 2001
Pour être livré à FAST CONCEPT CAR
FAIT à ALENCON, le 21. Novembre 2001

Le Carrossier,



- Equipements particuliers :
- Equipement pour places debout (2) : Oui Non
 - Nombre (1) : 0
 - Avertisseur sonore de marche arrière (2) : Oui Non
- (1) A compléter
(2) Rayer les mentions inutiles

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62 et R 69 à R 81 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre...

DESCRIPTION DES VEHICULES PONTICELLI AU-2684-99-00
FAMILLE : NR210 TYPE ET VERSION : NR210 P (AUTOCAR) ET U (AUTOBUS)

0 GENERALITES

Nouvelle dénomination du constructeur
 0.1 Constructeur : **PONTICELLI Frères**
 Division Matériels et Engins Spéciaux
 Z.I. rue de Maison Rouge cidex n° 7
 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
 0.2 Marque : **PONTICELLI**
 0.3 Genre : **Chassis-nu pour T.C.P**
 0.4 Type : **NR210 versions : P, U**
 0.5 Puissance administrative : **17 CV**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples
 à l'avant et 2 roues jumelées à l'arrière
 1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière
 En option, système de régulation antipatinage (ASR) pour les véhicules équipés du dispositif antibloqueur
 1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant
 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22,5 (152/148 J)
 1.3 Constitution du chassis ou de la coque : Longérons et traverses en toles d'acier
 1.4 Emplacement et disposition du moteur : Longitudinal, en arrière de l'essieu AR
 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : En avant de l'essieu AV

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Poids total autorisé en charge : 16000
 2.2 Poids total roulant autorisé
 2.2.1. Sans système de freinage de remorque
 2.2.1.1. Avec remorque sans frein : 16750
 2.2.1.1.1. Poids max. de la remorque sans frein : 750
 2.2.1.2. Avec remorque équipée de frein à inertie : 19500
 2.2.1.2.1. Poids max. de la remorque avec freins : 3500
 2.2.2. Avec système de freinage : NEANT
 2.4 Charge maximale admissible
 2.4.1 sur l'essieu 1 : 7100
 2.4.2 sur l'essieu 2 : 11000
 2.5 Voie avant : 2,050
 2.6 Voie arrière : 1,789
 2.7 Empattement : 6,160
CHASSIS-NU
 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement dans la limite de 8%)
 2.8.0 Total : 5800
 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 2600
 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 3200
 2.9 Porte à faux avant : 1,100
 2.10 Porte à faux arrière : 1,100
 2.11 Longueur hors tout : 10,790
 2.12 Largeur hors tout : 2,442

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES
 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs limites maximales pour le véhicule carrossé)
 2.8.0 Total : 9940
 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3760
 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 6180

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : **MIDR 06 02 26 W4**
 3.1.1 Marque : **R.V.I**
 3.2 Description générale : **R.V.I**
 3.2.1 Genre : Moteur à combustion interne, 4 cylindres en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par turbo-compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur de température air/air
 3.2.2 Cycle : Diesel
 3.2.3 Nombre de temps : 4
 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
 3.4 Dimensions
 3.4.1 Alésage (mm) : 102
 3.4.2 Course (mm) : 126
 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174
 3.5 Rapport volumétrique : 18,0 ± 0,5/1
 3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 154
 3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) : 2500
 3.8 Couple maximal (daN CEE) : 65,0
 3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) : 1700
 3.10 Régime de couple maximal (tr/mn) : 2850
 3.11 Carburant : Gazole
 3.12 Réservoir de carburant (dm³) : 1 réservoir de 200 (230kg), situé en avant de l'essieu avant, côté droit ou 300 en option (340kg)
 3.13 Méthode d'alimentation du moteur : Injection mécanique directe
 3.14 Type de filtre à air : sec
 3.15 Méthode de compression : par compression
 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24
 3.17 Dispositif d'antiparasitage : Non
 3.18 Refroidissement du moteur : Circulation d'eau forcée, Radiateur et ventilateur débrayable

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
 3.20 Niveau sonore au point fixe : A déterminé
 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : A déterminé
 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875
 3.20.3 Position de la sortie d'échappement : A l'arrière, au centre du véhicule
 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : A proximité de la plaque constructeur ou du N° d'identification

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : Mécanique à 6 rapports AV et 1 AR
 4.1.1 Emplacement du levier de commande : A l'avant
 4.2 Type d'embrayage : à disque à sec
 4.2.1 Mode de commande : commande à transmission hydraulique assistée
 4.3 type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : Par arbres de transmission à cardans et pont arrière
 4.4 Démultiplication de la transmission :
 4.4.1 Dimensions et circonférence de référence des pneumatiques de référence 295/80 R 22,5 - 315 mm
 4.4.2 Démultiplications et vitesses : 1000 tr/mn :
 Boîte ZF S6-36 (BV méca 6)

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	7,43		38,078	5,01
2	4,32		22,140	8,62
3	2,71	5,125	13,171	14,50
4		(41/8)	8,302	23,00
5			6,201	30,80
6			5,125	37,27

En option les rapports de pont 41/9 et 41/10 peuvent être proposés
 Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie
 4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation : 132,8 km/h avec couple 10/4
 4.6 Vitesse maxi autorisée sur route : 90 Km/h
 4.6.1 Vitesse maxi autorisée sur autoroute : 90 Km/h
 4.7 Nombre de vitesses : OUI
 4.8 Moteur kilométrique : OUI
 4.9 Tachymètre : OUI
 4.10 Anémomètre : OUI
 4.11 Anémomètre de vitesse : OUI

5 SUSPENSION

5.1 Avant : Essieu rigide avec 2 coussins pneumatiques, 2 amortisseurs télescopiques 1 barre stabilisatrice en option
 5.2 Arrière : Pont rigide avec 2 tirants, 2 amortisseurs télescopiques et 2 coussins pneumatiques.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : A écrou et recirculation de billes, avec assistance hydraulique
 6.2 Diamètre de braquage entre trottoir : 21,40 m environ

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : A double circuits indépendants agissant sur les roues AV et AR (type I-I)
 7.2 Répartiteur de freinage : Néant
 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, de catégorie 1 (1 capteur par roue) équipé d'un dispositif ASR optionnel
 7.3 Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits du frein de service
 7.4 Frein de stationnement : Agissant sur les roues AR
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues
 7.5.1 Frein de service : Pneumatique
 7.5.2 Frein de secours : Pneumatique
 7.5.3 Frein de stationnement : Mécanique à ressorts
 7.6 Assistance des freins
 7.6.1 Frein de service : Air comprimé
 7.6.2 Frein de secours : Air comprimé
 7.6.3 Frein de stationnement : Non
 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie :
 - 1 réservoir de 25 dm³ alimente le circuit AV
 - 2 réservoirs (1 de 25 dm³ et de 15 dm³) alimentent le circuit AR
 - 3 réservoirs de 15 dm³ alimentent les servitudes
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :
 a) Voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord pour le frein de service
 b) Voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord pour le dispositif ABR
 c) Voyant lumineux de couleur orange au tableau de bord pour le dispositif ASR

- 7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :
- a) Chute de pression dans un des circuits air comprimé
 - b) Défaillance du dispositif ABR
 - c) Défaillance du dispositif ASR
- 7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
- a) Abaissement volontaire de la pression d'air comprimé
 - b) Lors de la mise en route

- 7.8 Type de freins
- 7.8.1 Frein de service
 - 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : Disques ventilés
 - 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : Tambours
 - 7.8.2 Frein de secours : Disques AV ou Tambours AR
 - 7.8.3 Frein de stationnement : Tambours AR

- 7.9 Dispositif ralentisseur :
- 7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : Oui, de série sur échappement et électrique sur transmission (Telma)
 - 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévus au nota Chap.2 : Néant

8 CARROSSERIE

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : Chassis-nu
- 8.2.2 Protection contre l'incendie : Faisceau électrique du chassis conforme

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Sans objet

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires : Sans objet sauf
- 10.1.4 Avertisseur sonore : OUI, 1
- 10.2 Marques d'identité
 - 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Fixée provisoirement sur le chassis
 - 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron arrière droit, dans le compartiment moteur
 - 10.2.3 Structure du numéro d'identification : 17 caractères
 - 1^{er} au 3^{ème} : code constructeur : PONTICELLI = VJY
 - 4^{ème} : gamme de poids : PTC 16 = N
 - 5^{ème} : emplacement du moteur : Arrière = R
 - 6^{ème} au 8^{ème} : puissance moteur en CV : 154 kW = 210
 - 9^{ème} : usage (autobus) : Urbain = U
 - (autocar) : Périurbain = P
- 10ème au 12ème : numérotation interne
- 13ème au 17ème : n° d'ordre de fabrication
 - 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : VJYNR210****02000 pour tous les types/versions NR210
 - 10.2.5 Identification du moteur : Type et numéro inscrits sur le carter moteur à proximité de la pompe à injection

Nouvelle dénomination du constructeur
à partir du 1^{er} juin 2001
P.V.I. SAS

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Sans objet
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8,8 bars
- 11.3 Pression de disjonction : 8,8 bars
- 11.4 Sans objet
- 11.5 Longueur des bras de levier : AV : 72 mm ; AR : 160 mm
- 11.6 Course maximale des actionneurs de freins : AV : 72 mm ; AR : 55 mm
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Repère	Couleurs	Affectation
OR	orange	Circuit de frein
BU	bleu	Circuit de frein
M	Marron	Circuit de frein
V	Vert	Circuit de frein

- 11.8 Observation : Néant

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genre T.C.P. de marque PONTICELLI. Type NR210 Versions P, U Livrés en châssis-nu

- satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69, R.71, R.75, R.77, R.78.1, R.79, R.81, R.94, et R.97 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.74, R.76, R.78, R.78.2, R.82 à R.94, R.104 et R.105.

Monthéry, le 11-01-2000

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
P. DEVIGNE

Vu et approuvé par
Enregistré sous le n° AU 2684.99.00
Fait à Monthéry le 11-01-2000
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche Scientifique et de l'Environnement
de la Région de Champagne-Ardenne
France

Président de la Division Automobiles, Industrie et Appareils à Pression
D. LE POAC

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, PONTICELLI Frères, Division Matériels et Engins Spéciaux, Z.I Rue de Maison Rouge, Cidex n°7 - 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, constructeur, certifions :

- a) que le véhicule est en châssis-nu (voir Nota 3) :
 - 1) Gamme de poids : TCP
 - 2) Version : PONTICELLI
 - 3) Numéro d'identification (**): NR210 P/U *
 - 4) Source d'énergie : GO
 - 5) Puissance administrative : 17 CV
 - 6) Nombre de place assise : Néant
 - 7) Poids total autorisé en charge : 16,000t
 - 8) Poids total roulant autorisé : 19,500t
 - 9) Niveau sonore de référence : A déterminer
 - 10) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1675 tr/min.
- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
- b) que le véhicule sort de nos usines (magasins), le 05 Octobre 2001 pour être livré à : (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

FAST CONCEPT CAR
ZI LA RIBOTIERE
85170 LE POIRE SUR VIE

Fait à GRETZ ARMAINVILLIERS, le : 23 Novembre 2001

Redout

pvi
SAS au Capital de 4.450.000 €
ZI Rue de Maison Rouge
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
RCS 434 341 285 RCS MELUN
Tél. 01 64 42 14 00 - Fax 01 64 07 19 04

NOTA 3 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-nu désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT
Nous soussignés, PONTICELLI Frères, Division Matériels et Engins Spéciaux Z.I. rue de Maison Rouge cidex n° 7, 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, constructeur, certifions :
que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

- D'un système antipatinage : OUI NON *
- (*) rayer les mentions inutiles NON *
- (**) A compléter